

ILE DE LA REUNION TOURISME

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

ILE DE LA REUNION TOURISME I.R.T

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 4 Rue Jules Thirel – Immeuble la balance, Bâtiment B - 97460 SAINT-PAUL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **ILE DE LA REUNION TOURISME** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 03 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

.../...
th

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Votre association perçoit des subventions d'exploitation, dont la ventilation figure en page 21 de l'annexe, ainsi que des subventions d'investissement, dont le solde, net de reprises, figure en page 17 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à vérifier la correcte traduction comptable des termes des conventions signées avec les financeurs. Comme mentionné en page 22 de l'annexe, un avenant à la convention de subventions attribuées par la Région Réunion, au titre de l'année 2019, a permis à l'association de constater produit exceptionnel de 806 059 euros. La rédaction de cet avenant, en cours de signature, fait suite à l'approbation, par la Commission Permanente de la Région Réunion réunie le 18 novembre 2020, des budgets alloués pour la relance du secteur touristique.
- Votre association constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges, tels que décrits dans l'annexe en page 18. S'agissant des risques et litiges, nos travaux ont consisté à examiner les procédures en vigueur dans votre association pour leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable dans des conditions satisfaisantes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

.../...



RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Denis, le 03 décembre 2020

Le Commissaire aux Comptes :

EXA
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES



Karine JASMIN

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	255 999	191 721	64 279	125 623
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	43 541	17 987	25 554	39 850
Immobilisations incorporelles en cours			Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes	
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 693	172	1 521	1 690
Installations techniques, matériels et outillages industriels	104 062	71 365	32 697	41 928
Autres	915 387	553 461	361 926	287 245
Immobilisations grévées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	144 785	117 191	27 594	27 463
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 067		1 067	1 067
Autres immobilisations financières	105 471		105 471	105 721
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 572 004	951 896	620 108	630 588
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	153		153	153
Créances				
Créances Usagers et comptes rattachés	685 877	183 296	502 581	481 247
Autres	4 842 654	85 558	4 757 096	4 512 548
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 141 033		3 141 033	2 226 474
Charges constatés d'avance	505 328		505 328	216 836
TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 175 045	268 854	8 906 191	7 437 258
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	10 747 050	1 220 750	9 526 299	8 067 846

Bilan Passif

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>		
<i>Ecart de réévaluation</i>		
<i>Réserves</i>		
Résultat de l'exercice	776 096	2 114
<i>Report à nouveau</i>	<i>-806 059</i>	<i>-808 173</i>
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	-29 962	-806 059
Autres fonds associatifs		
<i>Fonds associatifs avec droit de reprise</i>		
<i>Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise</i>		
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
<i>Droits des propriétaires (Commodat)</i>		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	593 172	-172 616
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Provisions pour risques</i>	<i>690 970</i>	<i>406 935</i>
<i>Provisions pour charges</i>		
TOTAL PROVISIONS	690 970	406 935
FONDS DEDIES		
<i>Fonds dédiés sur subventions</i>	<i>690 528</i>	<i>488 764</i>
<i>Fonds dédiés sur autres ressources</i>		
TOTAL FONDS DEDIES	690 528	488 764
DETTES		
<i>Emprunts obligataires</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	<i>741 851</i>	<i>2 960 168</i>
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>		
<i>Avances et commandes reçues sur commandes en cours</i>	<i>74 126</i>	<i>117 927</i>
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>4 849 967</i>	<i>3 018 866</i>
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	<i>1 083 513</i>	<i>909 717</i>
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>	<i>405 310</i>	<i>229 999</i>
<i>Instruments de trésorerie</i>		
<i>Produits constatés d'avance</i>	<i>396 863</i>	<i>108 087</i>
TOTAL DETTES	6 861 101	6 856 000
<i>Ecart de conversion passif</i>		
TOTAL GENERAL	9 526 299	8 067 846

Compte de Résultat

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018	Ecart €	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises		20 400	-20 400	-100,00
Production vendue (biens et services)	289 612	272 093	17 519	6,44
Production stockée		Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes		
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation	14 462 686	15 037 508	-574 822	-3,82
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de	252 367	421 095	-168 728	-40,07
Cotisations	7 575	7 575		
Autres produits	2 778	496	2 282	459,63
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	15 015 018	15 759 167	-744 149	-4,72
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation des stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnem				
Variation des stocks				
Autres achats et charges externes	9 749 534	9 557 375	192 159	2,01
Impôts, taxes et versements assimilés	276 155	251 657	24 498	9,73
Salaires et traitements	3 187 472	3 517 554	-330 083	-9,38
Charges sociales	922 946	1 376 781	-453 836	-32,96
Dotations aux amortissements sur immobilisations	140 325	179 024	-38 699	-21,62
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant	100 045	88 896	11 149	12,54
Dotations aux provisions pour risques et charges	309 014		309 014	
Subventions accordées par l'association				
Autres charges	225 385	238 321	-12 936	-5,43
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	14 910 874	15 209 608	-298 733	-1,96
RESULTAT D'EXPLOITATION	104 143	549 559	-445 416	-81,05
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS				
EXCEDENT OU DEFICIT TRANSFERE				
DEFICIT OU EXCEDENT TRANSFERE				
Produits financiers de participation				
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'acti				
Autres intérêts et produits assimilés		5	-5	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges	130	1 233	-1 103	-89,45
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de plac				
PRODUITS FINANCIERS	130	1 237	-1 107	-89,49
Dotations aux amortissements et aux provisions		1 545	-1 545	-100,00
Intérêts et charges assimilées	17 187	89 825	-72 638	-80,87
Différences négatives de change	103	429	-326	-75,99
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de pl				
CHARGES FINANCIERES	17 290	91 799	-74 509	-81,17
RESULTAT FINANCIER	-17 160	-90 562	73 401	-81,05

Compte de Résultat (suite)

Exercice N	Exercice N-1	Ecart €	%
31/12/2019	31/12/2018		
RÉSULTAT COURANT			
86 983	458 997	-372 014	-81,05
Produits exceptionnels sur opération de gestion	23 936	821 931	NS
Produits exceptionnels sur opération en capital	170 414	-19 806	-10,41
Reprises provisions et transferts de charges	7 604	-163 933	-95,57
1 023 885	385 693	638 192	165,47
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	85 706	-227 345	-72,62
Charges exceptionnelles sur opération en capital	47 301	6 541	16,05
Dotations aux amortissements et aux provisions	313 052	-220 804	-62,41
Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes	40 760		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	133 008	-220 804	-62,41
890 878	31 881	858 997	NS
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RÉSULTAT			
IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES			
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DE	488 764	488 764	
ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCE	690 528	201 764	41,28
776 096	2 114	773 982	NS
EXCÉDENT OU DÉFICIT			

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Le montant d'engagement d'indemnités de fin de carrière à la clôture de l'exercice 2019 s'élève à 924 375 € selon la méthode retenue PBO.

Les hypothèses retenues sont ; Départ à taux plein, turn over faible, table de mortalité de l'INSEE 2018, évolution des rémunérations 1%, départ volontaire du salarié à 100%. Le taux d'actualisation retenu est de 0,77 %.

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ILE DE LA REUNION TOURISME

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 9 526 299 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 776 096 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 1 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 1 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 5 ans
- * Matériel informatique : 1 à 5 ans
- * Mobilier : 1 à 10 ans

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement		Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes		
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	423 423		123 882	299 540
Immobilisations incorporelles	423 423		123 882	299 540
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	79 650		77 957	1 693
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	104 952	899	1 789	104 062
- Instal.générales, agencements aménagements divers	298 146	16 418	20 748	293 817
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	527 171	142 788	48 389	621 570
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 009 919	160 105	148 883	1 021 141
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	144 785			144 785
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	106 788			106 538
Immobilisations financières	251 572			251 322
ACTIF IMMOBILISE	1 684 915	160 105	272 765	1 572 004

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Etat des provisions sur titres de participations :

Montant début d'exercice : 117 321 euros,

Augmentations/dotations : néant,

Diminutions (montants utilisés) : 130 euros,

Diminutions (montants non utilisés) : néant,

Montant fin d'exercice : 117 191 euros.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement		Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes		
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	257 949	64 885	113 155	209 707
Immobilisations incorporelles	257 949	64 885	113 155	209 707
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	77 960	169	77 957	172
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	63 024	10 130	1 789	71 365
- Instal.générales, agencements aménagements divers	210 527	11 506	6 757	215 276
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	327 545	53 634	42 988	338 184
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	679 056	75 439	129 491	624 997
ACTIF IMMOBILISE	937 005	140 324	242 646	834 705

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 140 398 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 067	Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes	1 067
Autres	105 471		105 471
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	685 877	685 877	
Autres	4 842 654	4 842 654	
Charges constatées d'avance	505 328	505 328	
Total	6 140 398	6 033 860	106 538
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Le poste "autres" regroupe notamment les subventions à recevoir au 31/12/2019.

Produits à recevoir

	Montant
R.r.r. à obtenir, avoirs non	91 578
Organismes - prod. à recevoir	17 163
Produits à recevoir	5 325
Total	114 066

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes		
Immobilisations corporelles	117 321		130	117 191
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	159 552	109 602	300	268 854
Total	276 874	109 602	430	386 045
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		100 045	300	
Financières			130	
Exceptionnelles				

Les provisions pour dépréciations concernent essentiellement les risques liés aux encaissements des créances clients.

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	-808 173		2 114		-806 059
Excédent ou déficit de l'exercice	2 114	-2 114	776 096		776 096
Situation nette	-806 059	-2 114	778 211		-29 962
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	633 443			10 308	623 135
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	-172 616	-2 114	778 211	10 308	593 172

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	381 956	73 091			455 047
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	24 978	235 922	24 978		235 923
Total	406 935	309 013	24 978		690 970
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		309 014	24 978		
Financières					
Exceptionnelles		17 161	7 604		

Les provisions pour risques et charges comprennent :

- Litiges prud'hommes : 455 KE correspondant aux sommes dues ainsi que les cotisations sociales.
- Risques estimés sur des rejets de dépenses 2019 pour 235 KE.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 477 503 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :			Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes	
- à 1 an au maximum à l'origine	741 851	741 851		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 849 967	4 849 967		
Dettes fiscales et sociales	1 083 513	1 083 513		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	405 310	405 310		
Produits constatés d'avance	396 863	396 863		
Total	7 477 503	7 477 503		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Les dettes fiscales et sociales comprennent notamment des trop perçus à reverser à la Région sur les financements reçus au titre des exercices 2014 à 2018 pour un montant global de 426 763 euros. Par courrier du 6 juin 2020, l'association a demandé à la Région la remise gracieuse pour les années 2014 et 2015 soit respectivement 59 249 euros et 142 913 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs-fact non parvenue	318 821
Dettes prov. congés payés	127 728
Charges sur congés à payer	33 350
Ch sociales à payer	37 242
Total	517 141

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	493 395	Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes	
Baux constates d avance	11 933		
Total	505 328		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	396 863		
Total	396 863		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 24 250 EURO

Honoraire des autres services : 3 797 EURO

Subventions d'exploitation

Suivi des subventions affectées

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
<i>Plan de relance Gilets</i>	500 000	488 764	488 764	Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes 685 088	5 440 685 088
<i>DJSCS coupon sport</i>	22 000	22 000	16 560		
<i>Plan de relance passk</i>					
Total	522 000	510 764	505 324	685 088	690 528

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation	5 471 529	144 574	8 046 308		115 186	14 462 686
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement			170 414			170 414
						14 633 100

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 135	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	84 572	
Amortissements des immobilisations	30 140	
Provisions pour risques et charges	17 161	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		845 867
Subventions d'investissement virées au résultat		170 414
Provisions pour risques et charges		7 604
	Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes	
TOTAL	133 008	1 023 885

Notes complémentaires sur les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissement sont reprises en résultat au rythme des amortissements des immobilisations correspondantes. Le montant inscrit au résultat pour l'exercice 2019 s'élève à 170 414 euros.

Produit exceptionnel - subventions 2019 :

Compte tenu de l'avenant à la convention de subventions 2019 Région, un produit exceptionnel de 806 059 euros a été comptabilisé pour apurement du report à nouveau débiteur.

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice		776 096
Part du résultat sur gestion conventionnée		
Part du résultat sur gestion libre		776 096

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Convention de subventions 2019 - report de la période éligibilité :

Par courrier du 26 août 2020, l'association a demandé la possibilité d'obtenir le reliquat non consommé de la subvention Région 2019.

Le 18 novembre 2020, la commission permanente de la Région a validé la demande pour la mise en place de nouvelles actions et la résorption des déficits cumulés des années précédentes, dans la limite de la subvention régionale attribuée le 30 avril 2019 de 10 068 001 euros soit 9 769 001 euros en fonctionnement et 300 000 euros en investissement.

Reçu le 19 novembre 2020, l'avenant à la convention initiale proroge la réalisation effective des opérations au 31 mars 2021.

Au 31/12/2019, la traduction comptable de l'avenant est la suivante Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

- produit exceptionnel de 806 059 euros ;
- fonds dédiés pour 685 008 euros.

Litige prud'homal 1 :

Par arrêt du 23 juin 2020, la cour d'appel a infirmé le jugement de première instance du 20 février 2018 qui avait débouté la partie adverse de toutes ces demandes.

La cour d'appel a donc condamné l'IRT à :

- diverses indemnités : 147 142 euros ,
- remboursement de six mois d'indemnités : 52 170 euros (estimation).

Par conséquent, un complément de provision pour risques a été comptabilisé à hauteur de 17 000 euros qui correspond à l'estimation des cotisations sociales patronales. Au 31/12/2019, les montants dues et les charges sociales y afférentes sont provisionnées à 100%.

L'IRT a décidé de se pourvoir en Cassation.

Litige prud'homal 2 :

Par arrêt du 28 avril 2020, la cour d'appel a infirmé le jugement de première instance du 13 décembre 2017 qui avait débouté la partie adverse de toutes ces demandes.

La cour d'appel a donc condamné l'IRT à :

- diverses indemnités : 193 442 euros ,

Par conséquent, un complément de provision pour risques a été comptabilisé à hauteur de 56 091 euros.

Au 31/12/2019, les montants dues, les charges sociales y afférentes et les frais d'avocats pour la Cassation sont provisionnées à 100%.

L'IRT a décidé de se pourvoir en Cassation.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 72 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	9	18	27	27
Employés	1		1	1
Ouvriers	16	28	44	44
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
	Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes			
Total	26	46	72	72

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Rémunérations des trois plus hauts cadre dirigeants (Loi n°2006-586 du 23 mai 2006, art 20) :

L'association n'employant qu'un seul cadre dirigeant sur l'exercice 2019, pour des raisons de confidentialité, cette information n'est pas diffusée.